

Règlement Particulier des Epreuves (RPE) Championnat Régional

M18 féminin « OR – ARGENT – BRONZE »
M18 masculin « OR – ARGENT – BRONZE – CUIVRE »



Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 01 46 63 63 76  crs@volleyidf.org

Dernière mise à jour le, mercredi 23 novembre 2022

Saison sportive : 2022/2023

Approuvé par le Comité Directeur du 03/12/2022

En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante de l'organisme concerné (FFvolley, Ligue), le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Sportive référente.

Art 1. Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat Régional
Catégorie	M18 Féminin et M18 Masculin
Abréviation des divisions	Championnat Régional M18 F : RFR Championnat Régional M18 M : RMR
Abréviation des divisions	Rég. M18F « OR » : FOR – Rég. M18F « ARGENT » : FAR Rég. M18F « BRONZE » : FBR Rég. M18M « OR » : MOR – Rég. M18M « ARGENT » : MAR Rég. M18M « BRONZE » : MBR - Rég. M18M « BRONZE » : MCR
Commission sportive référente	CRS île de France
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin / Masculin

Art. 2 Participation des GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	- Rég. M18F « OR » : 10 – Rég. M18F « ARGENT » : 10 Rég. M18F « BRONZE » : 10 - Rég. M18M « OR » : 10 – Rég. M18M « ARGENT » : 10 Rég. M18M « BRONZE » : 10 – Rég. M18M « CUIVRE » : 10
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA, par catégorie et par niveau de championnat	1
Nombre d'UF comptabilisées pour les DAF régionales	1 UF par équipe

Art. 3 Licences des joueurs (ses)

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs (ses)	Compétition « Extension volley-Ball »
Option OPEN autorisée	Oui
Regroupement de licenciés autorisé	Non
Mixité autorisé	Non
Type de licence mutation autorisée	Régionale - Nationale et Exceptionnelle
Catégories autorisées	
M18	oui

M15 avec simple surclassement	oui
-------------------------------	-----

Art. 4 Licences des officiels

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour l' entraîneur et les entraîneurs adjoints	Encadrement « Extension Educateur Sportif »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour le médecin , le kinésithérapeute , l' ostéopathe ou le préparateur physique (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Soignant »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions d' Arbitre (accompagnée des diplômes nécessaires)	Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Marqueur	Encadrement « Extension Dirigeant » OU Encadrement « Extension Arbitre »
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour assurer les fonctions de Responsable de salle (recommandé)	Encadrement (Toute Extension)
Type de licence autorisée pour le Référent Sanitaire COVID	Encadrement (hors Extension Pass Bénévole)

Art. 5 Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs (ses) inscrits (es) sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées)	2
Nombre maximum de joueurs (ses) mutés (ées) « exceptionnelles »	1 (Voir Art 21C du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) option OPEN par match	Illimité (Voir Art 46 du RGLIGA : Règlement Général des Licences et des GSA))
Nombre maximum de joueurs (ses) « assimilés français » (AFR)	illimité

Art. 6 Calendrier

Jour officiel des rencontres / Heure	Samedi / 14h30
Plage d'implantation autorisée sans la nécessité d'un accord préalable du GSA adverse (Vert)	Samedi : 14h00 à 16h00 (selon la disponibilité des gymnases)
Plage d'implantation autorisée avec la nécessité d'un accord préalable du (es) GSA adverse (s) (Rouge)	Samedi : 13h00 à 13h45 16h30 à 17h00 Dimanche 09h30 à 11h00 13h00 à 16h00
Dates du championnat « Régional M18 Féminin et M18 Masculin :	Les samedis : - 03 décembre 2022 - 14, 21 et 28 janvier 2023 - 11 février 2023 - 11, 18 et 25 mars 2023 - 15 avril 2023
Modification d'implantation autorisée	Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Dates de report ordinaires	10 et 17 DEC – 8 JANV – 4 et 18 FEV - 1 ^{er} et 8 AVRIL
Interdiction de changer de weekend	1 ^{ère} et 9 ^{ème} journées (sauf en cas de force majeure et après l'accord de la CRS)

Les demandes ayant pour effet de modifier l'heure d'implantation d'une rencontre dans la même demi-journée que l'implantation initiale, prévue au calendrier officiel ne sont pas soumises à l'accord du GSA adverse si :

- | Le nouvel horaire est un des horaires VERT tel que défini dans le tableau ci-dessus.

Les demandes ayant pour effet de modifier l'implantation (la date ou l'heure d'une rencontre) prévue au calendrier officiel sont soumises à l'accord du GSA adverse :

- | Le nouvel horaire peut être un horaire ROUGE de la catégorie concernée.
- | La proposition d'un horaire non réglementaire ne peut être acceptée par la CRS que dans les exceptionnels cas de force majeure après l'accord des GSA concernés.

Art. 7 Communication des résultats / Envoi de la feuille de match

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi ou du dimanche	Avant dimanche 0h00 (minuit)
Mot de passe	VOLLEY
Le GSA recevant est dans l'obligation de tenir une feuille de match papier de type Régionale « Deux équipes » à télécharger sur le site de la LIFvolley : Cliquer ICI	
Ou une feuille de <u>match électronique simplifiée (sans marqueur)</u> .	
<u>Pour la feuille de match papier :</u>	
De la scanner et l'insérer sur le site fédéral au plus tard le lundi 14H00 pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.	
<u>Pour la FDME simplifiée (sans marqueur) :</u>	
De la télécharger sur le site fédéral au plus tard le lundi 14h00 pour les rencontres du week-end et le lendemain de la journée de compétition pour les rencontres en semaine.	
En cas de non-respect des délais prévus, une amende HORS DÉLAIS sera appliquée à l'encontre du GSA recevant (voir MAD 2022/2023).	

Art. 8 Feuille de match

Le GSA recevant à la possibilité d'utiliser la **feuille de match électronique simplifiée (sans marqueur)** pour les journées du championnat Régional : Or - Argent – Bronze et Cuivre.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée quelle qu'en soit la raison (absence de tablette, défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), la feuille de match papier de type régionale « Deux équipes » devra être utilisée.

La feuille de match « papier ou électronique » est remise par l'organisateur de la rencontre au représentant de l'équipe adverse à son arrivée. Celui-ci la complète à l'aide des fiches de composition d'équipes remises par chaque équipe.

Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

Le GSA recevant est responsable de la tenue correcte de la feuille de match : si la feuille de match est illisible ou incomplète ou comporte des informations erronées, ou si la feuille de match n'est pas exploitable, une amende pourra être appliquée pour FEUILLE MAL REMPLIE (prévues au MAD 2022/2023).

Art. 9 Protocole des rencontres

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres le cas échéant	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Présence marqueur	Non concerné
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes

Art. 10 Formule sportive

■ **M18 Féminin :**

- | Championnat « **Régional OR** » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR** » **M18 féminin** 2022/2023.
- | Championnat « **Régional ARGENT** » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT** » **M18 féminin** 2022/2023.
- | Championnat « **Régional BRONZE** » M18F : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 féminin** 2022/2023.

■ **M18 Masculin :**

- | Championnat « **Régional OR** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional OR** » **M18 masculin** 2022/2023.
- | Championnat « **Régional ARGENT** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional ARGENT** » **M18 masculin** 2022/2023.
- | Championnat « **Régional BRONZE** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 masculin** 2022/2023.
- | Championnat « **Régional BRONZE** » M18M : L'épreuve se déroulera sous forme d'un championnat en matchs « Aller simple » : soit au total 10 journées et 9 matchs pour chaque équipe.
A l'issue des 9 journées de l'épreuve, l'équipe classée 1^{ère} sera déclarée Championne de la ligue île de France « **Régional BRONZE** » **M18 masculin** 2022/2023.

Art. 11 Points et classement

Les rencontres auront lieu en 3 sets gagnants de 25 points (tie-break de 15 points) :

| Le classement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/0	3 points
Rencontre gagnée 3/1	2 points
Rencontre perdue 1/3	1 point
Rencontre perdue 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité	moins 1 point
Rencontre perdue par forfait	moins 3 points

En cas d'égalité de points, le classement prendra en compte :

1. Le nombre de victoires,
2. Le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus,
3. Le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
4. Le résultat de la rencontre directe.

Art. 12 Temps morts

- Temps morts techniques : **pas de temps morts techniques**.
- 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe

Art. 13 Qualification des joueurs (ses) - Licence – Surclassement

Art 13.1 Qualification des joueurs (ses) :

Il appartient au GSA de vérifier le type de qualification, les surclassements et la date d'homologation (DHO) avant toute participation de ses licenciés à une rencontre, le GSA endosse seul la responsabilité des inscriptions de participants sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence Encadrant « Encadrement ». (Par exception, le médecin peut présenter une carte d'accréditation délivrée par la F.I.V.B.).

L'enregistrement des équipes sur la feuille de match doit être fait par les représentants des équipes participantes (entraîneur, dirigeant, accompagnateur licencié...) avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs (ses) seront inscrits (es) dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs (ses), elle sera déclarée forfait.

Cas particulier de plusieurs matchs se déroulant successivement sur une même implantation (Tournois de qualification, phases finales ou plateaux de jeu) : du point de vue de la qualification des joueurs (ses), **chaque match doit être considéré comme une entité à part**.

Un joueur absent de la feuille de transcription à un premier match peut très bien, s'il est normalement qualifié, participer au match suivant. Les règles de qualifications des joueurs (ses) et celles des quantités de licence MUTATION s'appliquent indépendamment à chacun des matchs.

Art 13.2 - Licence :

Pour participer à une rencontre régionale, un(e) joueur (se) doit être titulaire d'une licence **COMPETITION VOLLEY BALL** (licence individuelle avec photo ou licences du collectif avec photo) et être régulièrement qualifié pour l'équipe du GSA disputant la (es) rencontre (s).

La personne qui ne peut présenter sa licence (licence collective avec photo ou licence individuelle avec photo) le jour de la rencontre doit :

- Justifier de son identité à l'aide d'une pièce officielle avec photographie comprenant le nom, le prénom, la date de naissance de la personne, ainsi que les caractéristiques et l'identité de l'autorité qui l'a produite (carte d'identité, passeport, carte de séjour, carte vitale avec photo, licence N-1 (saison passée) avec photo, carte de bus, carte SNCF...).
- L'arbitre vérifie également les certificats médicaux et les surclassements obligatoires sauf si le joueur peut présenter **les licences du collectif sans photo** sur laquelle est mentionnée sa licence avec, si nécessaire, la mention relative au surclassement (format papier ou support numérique). Ce collectif sans photo devra être édité au plus tôt la veille de la rencontre.

Dans ce cas, le marqueur inscrira « P.I. » sur la feuille de match à l'emplacement prévu pour le numéro de licence.

L'INSCRIPTION SUR UNE FEUILLE DE MATCH VAUT PARTICIPATION.

Art 13.3 Simple-Surclassement :

Pour participer aux rencontres de catégories d'âge supérieures à la sienne et pour lesquelles un simple surclassement est nécessaire, un jeune joueur doit :

- ✓ Soit présenter sa licence sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement »,
- ✓ Soit présenter son certificat médical de type A avec la mention « simple-surclassement»,
- ✓ La liste des licenciés de son GSA (licence collective) sur laquelle figure la mention « Simple-Surclassement».

Art. 14 Particularité des GSA ayant 2 équipes évoluant en qualifications dans la même catégorie

En ce qui concerne les GSA qui ont deux équipes (1 et 2) engagées en qualifications aux championnats « Elite et Régional » dans la même catégorie, c'est la règle des catégories A et B qui s'applique :

1- Catégorie A = Joueurs (ses) appartenant à l'équipe 1 :

- | Tout (e)joueur (se) inscrit (e) sur la première feuille de match de l'équipe 1,
- | Tout (e) joueur (se) de catégorie B ayant participé (e) à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).

2- Catégorie B = Joueurs appartenant à l'équipe 2 :

- | Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2,
- | Tout joueur de catégorie A n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres de l'équipe 1.

Tout (e) joueur (se) dérogeant à cette règle entrainera la perte de la (des) rencontre (s) par pénalité.

Art. 15 Arbitrage

En cas de compétition non encadrée par la CRA et en cas d'absence de tout arbitre officiel, l'arbitrage devra être assuré par un membre licencié du GSA recevant, sauf accord entre les GSA participants à la rencontre.

Le GSA présentant un arbitre non licencié ou titulaire d'une licence non homologuée pour l'une de ces fonctions s'expose aux sanctions sportives et financières prévues dans les cas de participants NON LICENCIÉS aux épreuves officielles.

Art. 16 Ballon / Terrain

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	12
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballon pour la rencontre	1
Dimension du terrain	9m X 18m
Hauteur du filet	M18F : 2m24 M18M : 2m35

Art. 17 Forfait

En cas de forfait d'une équipe lors d'une journée de championnat, le GSA recevant est dans l'obligation de notifier le forfait sur la feuille de match et également lors de la saisie des résultats sur le site fédéral (3/F : 25/00 – 25/00 – 25/00).

En cas d'arrangement d'un match (mettre un score, inscrire les noms et prénoms des joueurs (ses) de l'équipe absente sur la FDM, signature à la place du capitaine et/ou de l'entraîneur de l'équipe absente...etc.) le GSA organisateur est le 1^{er} responsable, son équipe ainsi que l'équipe absente seront déclarées forfaits, elles pourront s'acquitter d'une amende financière prévue au MAD 2022/2023.

Art. 18 Forfait général

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé dans le MAD 2022/2023 :

- perte de TROIS rencontres par forfait,
- perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CRS.

Lorsqu'une équipe d'un GSA est exclue par forfait général du championnat « Elite », les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à « l'Aller » qu'au « Retour » sont annulés.

Le forfait général d'une équipe dans le championnat « Elite » entraîne automatiquement son retrait immédiat de l'épreuve.

ANNEXE 1 :

Equipes qualifiées en championnat « **Régional M18 F** » - 2022/2023

Championnat Régional "OR" - M18 F : 10 équipes				Championnat Régional "ARGENT" - M18 F : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD	Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 1	94		1	SAINT-PIERRE VOLLEY-BALL 1	91
	2	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL 1	92		2	PANTIN VOLLEY 1	93
	3	SPORTING CLUB NORD PARISIEN	75		3	VOLLEY-BALL LA ROCHETTE	77
	4	USM. GAGNY VOLLEY	93		4	PUC VOLLEY-BALL	75
	5	VB TORCY MARNE LA VALLEE 1	77		5	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	78
	6	ASS AMICALE SPORTIVE FRESNES	94		6	AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU	95
	7	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX	78		7	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1	92
	8	AS. SP DE SARTROUVILLE 1	78		8	TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB	93
	9	C S M CLAMART 1	92		9	PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL 1	91
10	CLUB CHEVRY 2	91	10	ACBB	92		

Championnat Régional "BRONZE" - M18 F : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	ENTENTE SPORTIVE YERROISE 1	91
	2	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	94
	3	POISSY VOLLEY	78
	4	VOLLEY-CLUB NOGENTAIS 1	94
	5	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1	78
	6	AS. SP. CULT. DUNOIS	75
	7	AMICAL CS CORMEILLAIS 1	95
	8	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL 2	92
	9	COURBEVOIE SPORTS 1	92
10	NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL 1	93	

Equipes qualifiées en championnat « **Régional M18 M** » - 2022/2023

Championnat Régional "OR" - M18 M : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	AS. SP DE SARTROUVILLE 1	78
	2	VINCENNES VOLLEY CLUB 1	94
	3	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 1	92
	4	CNM CHARENTON 1	94
	5	ASNIERES VOLLEY 92	92
	6	PARIS AMICALE CAMOU 1	75
	7	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB 1	78
	8	ISLE ADAM F.V.O. 1	95
	9	PLESSIS-ROBINSON VOLLEY-BALL 2	92
	10	VESINET STADE ST-GERMANOIS VB 1	78

Championnat Régional "ARGENT" - M18 M : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	ASV - ARTS ET SPORTS A VILLEBON	91
	2	UNION SPORTIVE DE VILLEJUIF	94
	3	LEVALLOIS SPORTING CLUB 1	92
	4	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 1	75
	5	AS.SP. VOLTAIRE CHATENAY	92
	6	COURBEVOIE SPORTS 1	92
	7	AS VOLLEY-BALL VELIZY 1	78
	8	VOLLEY-CLUB NOGENTAIS 1	94
	9	VIE AU GRAND AIR DE ST MAUR 1	94
	10	PARIS AMICALE CAMOU 2	75

Championnat Régional "BRONZE" - M18 M : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	AS VOLLEY-BALL TAVERNY SAINT-LEU	95
	2	ASA MAISONS ALFORT	94
	3	ENTENTE SPORTIVE DE VILLIERS	94
	4	ANTONY VOLLEY	92
	5	ENTENTE SPORTIVE YERROISE	91
	6	ACBB 1	92
	7	USM. GAGNY VOLLEY	93
	8	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 2	75
	9	NOISY LE GRAND VOLLEY-BALL	93
	10	PUC VOLLEY-BALL 1	75

Championnat Régional "CUIVRE" - M18 M : 10 équipes			
Géré par la LIFvolley	N°	Noms des équipes	CD
	1	VB TORCY MARNE LA VALLEE 1	77
	2	CELLOIS / CHESNAY VOLLEY-BALL 1	78
	3	AS. SP. CULT. DUNOIS	75
	4	VOLLEY-CLUB PLAISIR-VILLEPREUX 1	78
	5	COULOMMIERS VOLLEY-BALL	77
	6	CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL 1	92
	7	SPORTING CLUB NORD PARISIEN 3	75
	8	ACBB 2	92
	9	PARIS VOLLEY CLUB	75
	10	AMICAL CS CORMEILLAIS 1	95

ANNEXE 2 : Catégories d'âges – 2022/2023

FFvolley - RECAPITULATIVE CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982	
MASCULINS	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		M21		SENIORS	MASTERS	
	/	/	/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.		Filet 2,43 m.		Filet 2,43 m.		Filet 2,43 m.		
			Simple Surclassement		Terrain Sm. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.
	2017	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction										
	2016	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement												
	2015	8 ans	M9(1)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction								
	2014	9 ans	M9(2)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction								
	2013	10 ans	M11(1)				autorisé		autorisé		Interdiction								
	2012	11 ans	M11(2)						autorisé		Interdiction								
	2011	12 ans	M13(1)						autorisé		Simple Surclassement								
2010	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement		Simple Surclassement									
2009	14 ans	M15(1)																	
2008	15 ans	M15(2)																	
2007	16 ans	M18(1)									Simple Surclassement								
2006	17 ans	M18(2)																	
2005	18 ans	M18(3)																	
2004	19 ans	M21(1)																	
2003	20 ans	M21(2)																	
2002	21 ans	M21(3)																	
2001	22 ans &+ SEN(1)																		
1982	40 ans &+ MAST																		

FFvolley - RECAPITULATIVE CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2022/2023



2022/2023	>=2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	<=2001	<=1982	
FEMMININES	BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18		M21		M21		SENIORS	MASTERS	
	/	/	/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,24 m.		
			Simple Surclassement		Terrain Sm. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.
	2017	6 ans	M7(1)		Simple Surclassement		Interdiction												
	2016	7 ans	M7(2)		Simple Surclassement		Simple Surclassement												
	2015	8 ans	M9(1)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction								
	2014	9 ans	M9(2)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction								
	2013	10 ans	M11(1)				autorisé		Simple Surclassement		Interdiction								
	2012	11 ans	M11(2)						autorisé		Interdiction								
	2011	12 ans	M13(1)						autorisé		Simple Surclassement								
2010	13 ans	M13(2)						Simple Surclassement		Simple Surclassement									
2009	14 ans	M15(1)																	
2008	15 ans	M15(2)																	
2007	16 ans	M18(1)									Simple Surclassement								
2006	17 ans	M18(2)																	
2005	18 ans	M18(3)																	
2004	19 ans	M21(1)																	
2003	20 ans	M21(2)																	
2002	21 ans	M21(3)																	
2001	22 ans &+ SEN(1)																		
1982	40 ans &+ MAST																		